

DELIBERATION DU BUREAU DU 10 JUILLET 2023 – MORBIHAN HABITAT

Le 10 juillet 2023 à 17H00, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 29 juin 2023.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE Mme Marie-Hélène HERRY M. David ROBO M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC Membre excusé ayant donné pouvoir : M. Fabrice LOHER (pouvoir à M. BOUTRUCHE)	DELIBERATION N°17.BU-2023-07-10 CAUDAN Zac Lenn Sec'h	Groupe n°LH Opération n° ex LH Acquisition auprès de la Commune de l'îlot C2-A : construction de 19 logements locatifs sociaux
--	---	--

La mairie de Caudan a retenu Ex Lorient Habitat pour réaliser un projet de construction d'un immeuble collectif dans la ZAC Lenn Sech.

Le projet consiste en la réalisation de 19 logements locatifs sociaux se décomposant comme suit : 9 logements PLUS et 10 logements PLA-I.

Le bureau Morbihan-Habitat du 2 mai 2023 a validé les modalités d'exécution de cette opération. Il convient cependant d'apporter des informations complémentaires relatives à la Surface De Plancher et au prix de vente.

La cession est effectuée pour un prix global et forfaitaire de 120€ HT par mètre carré de Surface De Plancher, comme l'a autorisé le bureau de Lorient Habitat en date du 06/04/2021 compte tenu de la mise en concurrence avec AIGUILLON sur ce projet.

La Surface De Plancher est de 1 237.30 m².

Vendeur	Cadastre	Superficie cadastrale	Evaluation des Domaines	Prix d'acquisition HT
Commune de CAUDAN	YM 705 partie (dmpc en cours)	Environ 2032 m ² .	123 730 €	148 476 €

France Domaine évalue cette assiette foncière, en date du 08 juin 2023, à 123 730 €, assortie d'une variation de + / - 20%.

Les frais d'acte de transfert de propriété ainsi que les frais de divisions foncières seront à la charge de Morbihan Habitat.

L'acte d'acquisition sera rédigé par l'office notarial de CAUDAN.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.



Accusé de réception en préfecture
056-275600047-20230710-17BU-2023-07-10-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

Mise en ligne le 19-07-23 jusqu'au 19-09-23

